

**Pour vos réclamations techniques,**

**Appelez le :**

**0 805 360 370**  
**n° vert gratuit**

de 8h00 à 16h45 du lundi au vendredi  
ou par mail sur  
[www.paysdaixhabitat.fr](http://www.paysdaixhabitat.fr)

**Enlèvement des encombrants**

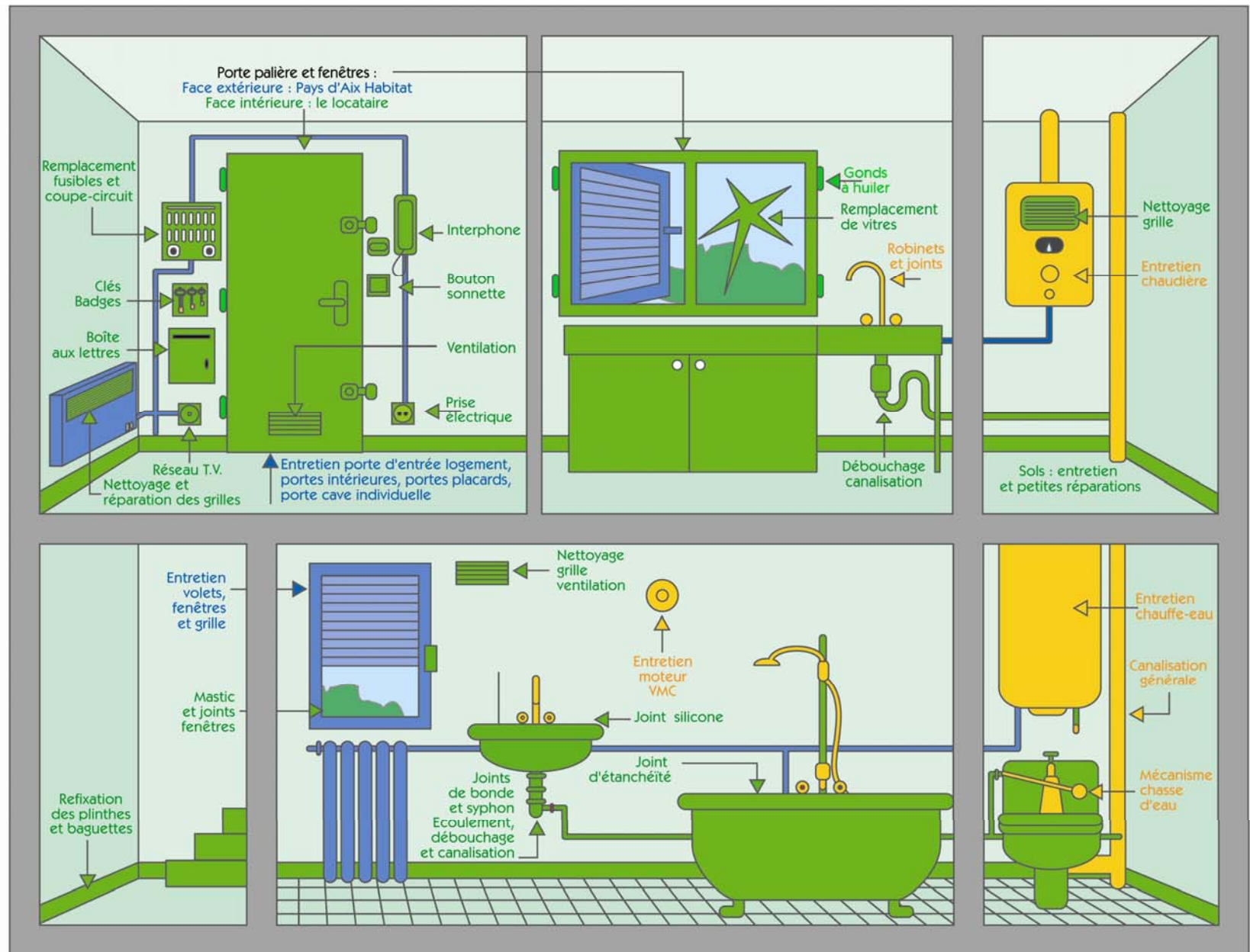
Appareils ménagers usagés,  
les meubles usagés.

**Appeler le Numéro vert**  
**: 0 810 00 31 10**

La prestation est gratuite  
pour les particuliers.

En centre ville : La collecte s'effectue  
l'après-midi du lundi au vendredi. Les  
objets doivent être présentés à midi.

A l'extérieur : La collecte s'effectue le  
matin du mardi au vendredi. Les objets  
doivent être présentés la veille à partir  
de 19H00.



- Entretien locatif
- Entretien Pays d'Aix Habitat
- Contrat d'entretien

**EXTERIEUR**

Les équipements ?	Qui est responsable?	Quel entretien ?
le balcon	le locataire	penser à déboucher les évacuations d'eau le balcon ne sert pas de "dépotoire" ou de placard de rangement
les serrures, les poignées, tous les éléments mobiles qui permettent l'ouverture et la fermeture des portes	le locataire	penser à huiler régulièrement les éléments en mouvement
le garde - corps du balcon	le propriétaire	vérification des scellements (si défectueux à signaler rapidement au propriétaire)
les portes de garage, les portes d'entrée (face extérieure)	le propriétaire	entretien par un professionnel

# Les réparations locatives

Locataires

Pays d'Aix Habitat

Contrat d'entretien



Les réparations locatives sont régies par des textes réglementaires (conformément à la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 - paragraphe c) et d) de l'article 7 et au décret n°87-712 du 26 août 1987). Votre qualité de locataire implique des droits mais aussi des devoirs. En effet, il vous appartient d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état. Pays d'Aix Habitat se charge des grosses réparations. Ne tardez pas à effectuer les menues réparations qui vous incombent ! Au moment de votre départ, lors de l'état des lieux de sortie, si vous n'avez pas réalisé ces travaux, l'Office pourra les réaliser à vos frais. Vous avez donc tout intérêt à effectuer les réparations dès qu'elles s'avèrent nécessaires. Ce document peut vous aider, faites en bon usage ! Les indications des réparations locatives s'appliquent à un usage normal des lieux. En cas de dégradations volontaires les travaux restent à la charge totale des locataires.

## DANS L'ENTRÉE

Les équipements	Qui est responsable ?	Quel entretien ?
Porte palière (face extérieure)	Le propriétaire	Entretien par un professionnel
Porte palière (face intérieure)	Le locataire	Nettoyage et mise en peinture
Serrures, charnières, verrous, clés, badge, etc.	Le locataire	Penser à huiler les parties en mouvement (charnières, pénes de serrure, etc.)
Interphone	Le locataire	Nettoyer à l'éponge humide
Les radiateurs (hors mise en peinture)	Le propriétaire	Entretien par un professionnel

## LES RÉPARATIONS DANS LA CUISINE

Les équipements	Qui est responsable ?	Quel entretien ?
Évier, placard évier, joint d'évier	Le locataire	Nettoyage régulier. Remplacer le joint siliconé
Robinet	Contrat collectif d'entretien	Assuré par un plombier
Siphon d'évacuation	Le locataire	Déboucher le siphon par entretien direct ou produit de débouchage
Chaudière gaz, thermostat	Contrat collectif d'entretien	Assuré par un professionnel
Canalisation d'eau et de gaz jusqu'aux robinets d'arrêt (inclus)	Le propriétaire	Assuré par un professionnel
Le raccord de gaz (du robinet d'arrêt à la gazinière)	Le locataire	Penser à le remplacer en fonction de la date inscrite sur le tuyau ou à s'équiper d'un tuyau en tresse métallique
La ventilation mécanique	Contrat collectif d'entretien	Assuré par un professionnel
Les bouches d'aération de la ventilation mécanique	Le locataire	Penser à les nettoyer régulièrement avec des produits ménagers dégraissants (liquide vaisselle, produit amoniacqué)

## SALLE DE BAINS, TOILETTES

Les équipements	Qui est responsable ?	Quel entretien ?
Canalisation d'eau jusqu'aux robinets d'arrêt	Le propriétaire	Entretien par un plombier
Robinets, pommeau de douche, mécanisme de chasse d'eau	Contrat collectif d'entretien	Entretien par un plombier
Joints en silicone sur le pourtour du lavabo et de la baignoire	Le locataire	Les laver régulièrement avec de l'eau de javel diluée (traitement des moisissures) ou les remplacer
Remplacement chaudière ou chauffe-eau électrique	Le propriétaire	Intervention d'un professionnel
Grille de ventilation et aération	Le locataire	Penser à les laver régulièrement avec des produits ménagers dégraissants (liquide vaisselle, produit amoniacqué)
Abattant WC	Le locataire	Doit être désinfecté régulièrement à l'eau de javel diluée
Les sols, les murs et les plafonds	Le locataire	Leur embellissement (mise en peinture ou remplacement du papier peint) par le locataire

## LES PIÈCES DE VIE : SÉJOUR, CHAMBRES

Les équipements	Qui est responsable ?	Quel entretien ?
Les fenêtres, porte-fenêtres (face extérieure)	Le propriétaire	Mise en peinture extérieure
Les fenêtres, porte-fenêtres (face intérieure)	Le locataire	Nettoyage, mise en peinture
Les gonds et charnières, les clavettes, les parties mobiles, crémones, paumelles, manivelles ou courroies de volets roulants	Le locataire	Penser à huiler (huile de vaseline) régulièrement les éléments en mouvement
Radiateurs et réseau électrique	Le propriétaire	Entretien par un professionnel
Les murs, les plinthes, les plafonds, les portes, les portes de placards, les sols	Le locataire	Lessivage régulier des peintures à l'eau claire, parfois additionnée de détergents pour les taches résistantes (traces de doigts sur les portes), embellissement par mise en peinture régulière ou remplacement des papiers peints (5 à 7 ans)
Les interrupteurs, les prises électriques, prise télévision, téléphone, câble	Le locataire	Remplacement si cassés ou si ne fonctionnent plus